

UN GRAND FILM DE PROCÈS **SUR L'AFFAIRE VIGUIER**

CAROLINE ADRIAN
PRÉSENTE

MARINA
FOÏS

UNE

OLIVIER
GOURMET

**INTIME
CONVICTION**

UN FILM DE ANTOINE RAIMBAULT

LAURENT LUCAS AVEC LA PARTICIPATION DE JEAN BENGUIGUI

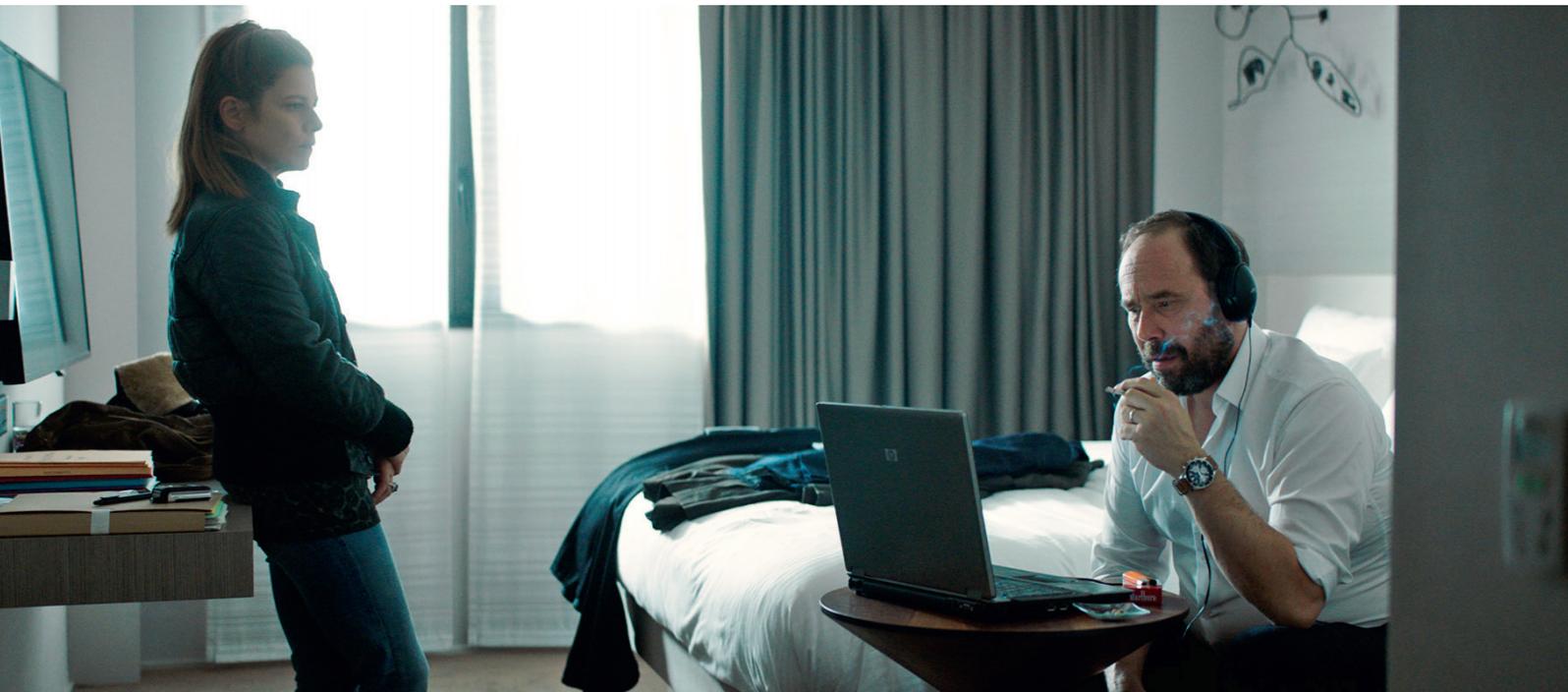
SCÉNARIO ET RÉALISATION ANTOINE RAIMBAULT. PRODUCTIONS ANTOINE RAIMBAULT ET CHELLE LAGARD. UN FILM EN CO-PRODUCTION AVEC ANTOINE RAIMBAULT ET LAURENTO. MONTAGE CAROLINE ADRIAN. MUSIQUE GREGOIRE ANGER. MONTAGE PIERRE COTTEREAU. SON FRED MIGNET ET ALEX COLLETTI. MONTAGE JEAN-BAPTISTE BEAUDOU. PREMIER ASSISTANT MATHIEU PERRIER. ASSISTANT RÉALISATEUR NICOLAS DE BOISSACILLE. COSTUMES CAROLLE FANMETER. MAQUILLAGE PASCALE THOLLIER. COIFFURES JEANNE WILSON. MONTAGE PIERRE BOISSACILLE. SCÉNARIO CAROLLE LAGARD. PRODUCTIONS DELANTE CINEMA. EN CO-PRODUCTION AVEC L'EMÉRA. EN ACCORD AVEC BEYOND. CO-PRODUCTION NADIA KHANOUK. GALLES WASTERYN. VALÉRIAN KOLIN. AVEC LE SOUTIEN DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DE LA RÉGION OCCITANIE. EN PARTENARIAT AVEC LE CNC. AVEC LA PARTICIPATION DU CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE. AVEC LES PARTENAIRES DE CANAL + CINÉ 4. EN ACCORD AVEC BANQUE PARISIENNE. IMAGES 11. UNIFILMS & CALEVENTURE 3. AVEC LE SOUTIEN DE LA PROCÉP. AVEC LES PARTENAIRES CHAPARIS. DISTRIBUTION MEMENTO FILMS DISTRIBUTION.

Depuis que Nora a assisté au procès de Jacques Viguié, accusé du meurtre de sa femme, elle est persuadée de son innocence. Craignant une erreur judiciaire, elle convainc maître Dupond-Moretti de le défendre pour son procès en appel. Alors que l'étau se resserme autour de celui que désormais tout accuse, la quête de vérité de Nora vire à l'obsession.

AU CINÉMA LE **6 FÉVRIER**

« Mon maître, le grand avocat toulousain Alain Furbury, qui ne m'a pas quitté une seconde de ce procès, rappelait souvent que « La justice, c'est cette erreur millénaire qui veut qu'on ait attribué à une administration le nom d'une vertu. »

Eric Dupond-Moretti



ENTRETIEN AVEC LE RÉALISATEUR, **ANTOINE RAIMBAULT**

Comment en êtes-vous venu à vous intéresser à l'affaire Viguié ?

C'est un ami qui me parle de l'affaire. Fasciné par ce mystère, je descends à Toulouse pour assister au procès et là je découvre à la fois la justice de mon pays et le calvaire de cette famille. Celui d'un homme accusé sans preuve, mais aussi celui des enfants qui grandissent depuis près de dix ans dans cette terrible équation : « Maman a disparu et papa est accusé de l'avoir assassinée. »

Vous les avez donc rencontrés...

Un rapport de confiance va se construire entre la famille et moi. Sans doute parce que je ne suis pas journaliste, ils se mettent à me parler. Puis je fais la rencontre déterminante d'Émilie, une jeune femme qui n'est pas dans le film mais qui a énormément nourri le personnage de Nora. Elle a été la compagne de Jacques Viguié après la disparition de son épouse, elle a élevé les enfants pendant 9 ans et fait de ce combat contre l'injustice un véritable sacerdoce. L'indignation d'Émilie sur les bancs de la cour d'assises résonne avec ce que je découvre de la justice. Je m'aperçois que je ne connais rien de notre procédure. Mais qu'en revanche je suis rompu aux codes judiciaires américains : Interrogatoire. Contre-interrogatoire. Objection votre honneur. Le gros plan sur la goutte de sueur du témoin face à la foule... Ici rien de tout cela. Les témoins défilent en tournant le dos au public, entretenant un rapport privilégié avec le président qui est à la fois juge et arbitre, battant les cartes à l'audience, portant les mêmes habits que l'accusation et présidant ses jurés jusque dans la salle des délibérés. Bref, je découvre notre procédure inquisitoire qui réclame des jurés une intime conviction, formule symétrique et opposée du « doute raisonnable » requis dans les pays anglo-saxons.

Dans quelle mesure ?

Notre intime conviction a quelque chose de religieux. Article 353 du code de procédure pénale : « La loi ne demande pas compte aux jurés des moyens par lesquels ils se sont convaincus [...] Elle leur prescrit de s'interroger eux-mêmes dans le silence et le recueillement et de chercher dans la sincérité de leur conscience quelle impression ont fait sur leur raison les preuves rapportées contre l'accusé, et les moyens de sa défense. » L'enjeu c'est bel et bien leurs impressions. C'est de l'ordre de l'irrationnel. L'intime conviction c'est un sentiment. C'est précisément ce que je veux raconter.

Vous avez donc été un témoin privilégié de cette affaire ?

Pour la famille Viguié le répit est de courte durée. Cinq jours après le premier procès le parquet fait appel. Car en France le parquet peut faire appel d'un acquittement pour tout recommencer. Et si possible condamner Jacques Viguié puisque l'opinion publique semble convaincue de sa culpabilité. Lorsque la famille parle de changer d'avocat pour faire face à cette nouvelle épreuve, dans une drôle de démarche citoyenne je me fais leur émissaire en allant trouver maître Dupond-Moretti, que je rencontre à cette occasion. Par la suite j'ai vécu le procès d'Albi aux premières loges, observant de très près la grande machine à juger et plus particulièrement le travail de la défense.

Vous choisissez d'écrire un scénario qui emprunte largement à la réalité puisque les noms restent inchangés mais dont le personnage moteur est entièrement inventé. Pour quelles raisons ?

A l'issue de l'appel si riche en rebondissements, l'envie de faire un vrai film de procès s'impose. L'affaire Viguié est symbolique des dysfonctionnements de la justice française. Les détails en sont si extraordinaires qu'on oserait à peine



les inventer. Le réel devient rapidement l'ADN du projet. Les noms, les écoutes, les échanges à l'audience... Tout est vrai. Mais il faut trouver un personnage, car sans personnage il n'y a pas de point de vue. De mon obsession pour l'affaire est née une obsession de cinéma qui a engendré un personnage obsessionnel. Ce personnage profane, électron libre dans les coulisses de la machine judiciaire, c'est forcément un peu moi. Mais qu'un peu. Comme une extrapolation romanesque de mon implication personnelle. Mais aussi de celle d'Emilie. Ainsi que de nombreux jurés que j'ai pu rencontrer.

Cet apport de fiction vous permet d'une certaine manière d'interroger la machine judiciaire...

Ce qui m'intéresse ce n'est pas tant de savoir ce qui s'est passé, mais comment on juge un homme sans preuve. Le storytelling médiatique qui a perduré pendant dix ans et qui aujourd'hui encore persiste c'est que le mari a tué sa femme et que c'est un crime parfait. Très tôt je me suis dit qu'il fallait que le cinéma raconte autre chose. Je n'entends pas faire un film objectif. L'idée est de rendre la complexité de cette affaire dans le temps du procès en la réinterrogeant à travers le point de vue de Nora. La nature a horreur du vide. Pour la justice comme pour Nora, il faut un coupable. Nora est à la fois un fantôme de figure justicière, et une réflexion introspective sur le danger de nos certitudes.

« Je découvre notre procédure inquisitoire qui réclame des jurés une intime conviction, formule symétrique et opposée du « doute raisonnable » requis dans les pays anglo-saxons. »

Dans le film, Jacques Viguier est un accusé sans émotion, presque en dehors de lui-même, du procès. Là encore, un reflet du réel ?

Le Jacques Viguier du film n'est pas vraiment celui que j'ai rencontré. C'est celui du procès, une sorte de réduction par la cour d'assises. L'accusé est toujours un être schématisé. Un personnage de cire que l'accusation revêt souvent des pires tares. Mais bien loin de le dévoiler, le grand déballage des assises le rend plus opaque encore. Plus on le regarde, moins on le voit. Et évidemment quand on regarde un homme avec suspicion, en imaginant que son silence cache quelque chose, il devient coupable. D'autant qu'il est infiniment maladroit. Il s'enferme, se prend les pieds dans une toile qui se tisse autour de lui. Il finit par devenir l'accusé parfait.

Comment avez-vous constitué le casting ?

Marina Foïs a immédiatement été enthousiasmée par le scénario et le rôle. Elle a naturellement une appétence pour ces sujets-là. Elle saisissait toutes les subtilités du script et en réinterrogeait brillamment le sous-texte. Marina a amené

son énergie, sa puissance, sa profondeur. Tout en gardant sa lumière. Je lui trouve un côté James Stewart, elle peut passer toutes les lignes sans jamais nous perdre. Terriblement humaine. Je voulais partir de son capital d'empathie pour la voir creuser ce qu'elle peut avoir de plus sombre.

Et Olivier Gourmet dans le rôle de Dupond-Moretti ce qui semble une évidence une fois que l'on a vu le film ?

Ils ne se ressemblent pourtant pas tant que cela mais il y a une voix, un regard, une humanité. Ils sont faits du même bois. Je tenais à ce qu'il aille voir Dupond-Moretti en audience. Je crois qu'ils se sont plu. Lorsqu'il est revenu, il avait pris une façon de fumer, de se tenir... sans jamais être dans la copie. C'était fascinant. Par contre il ne l'a pas vu plaider.

Et pourtant la scène clé de la plaidoirie est saisissante de vérité...

On est parti de la vraie plaidoirie de Dupond-Moretti, qu'il a fallu raccourcir. Mais comment rendre justice à la puissance de ce moment, dans toutes ces subtilités, ces modulations ? J'ai réécrit cette scène durant des années. Je n'arrivais pas à couper. Et c'est en me projetant sur Olivier que j'y suis arrivé. Puis au montage, guidé par son émotion, on a fini par trouver le juste équilibre.

Comment avez-vous travaillé avec eux les scènes de procès ?

On tournait en conditions quasi-documentaires, caméras à l'épaule. Tous les comédiens étaient présents tout le temps, y compris ceux qui étaient sur les bancs. Et on n'arrêtait surtout pas de jouer car même si mon découpage était précis, je leur rappelais que la caméra pouvait pivoter sur eux à tout instant. Nous revivions un peu le procès.



Une telle immersion demande une préparation préalable ?

En amont j'ai mis en place un atelier d'initiation aux assises. J'ai convié un avocat pénaliste pour détailler tout le protocole aux acteurs du prétoire. Leur expliquer comment est distribuée la parole, quel rôle a le président, l'avocat général, les avocats de la partie civile qui vont toujours chercher à déminer les questions de la défense avant qu'elle ait la parole...

Quel est à ce jour votre regard sur cette affaire ?

Il n'y a pas de justice sans injustice. L'un est le corollaire de l'autre. Le film sera sans doute perçu comme une injustice par les accusateurs de Viguier. Cette affaire n'est qu'une somme de convictions. Celle de la culpabilité de Viguier en était une parmi d'autres, mais qui a intoxiqué l'opinion publique et, plus grave, tout le dossier. Aujourd'hui acquitté par deux fois, on ne peut en aucun cas remettre en question l'innocence de Jacques Viguier. Je ne sais pas ce qu'il en est de la vérité. C'est la grande victime de ce fiasco judiciaire. En ne parvenant pas à faire la lumière sur la disparition de Suzanne Viguier, la justice a condamné les enfants à l'incertitude.



« UN PROCÈS SURRÉALISTE ! »

Tiré du film *UNE INTIME CONVICTION*, un extrait de la plaidoirie de maître Dupond-Moretti du 20 mars 2010.

« Comment vous le dire... Je n'aime pas ce procès. D'abord parce que je suis sans doute la dernière voix d'un homme qui a perdu la sienne. Ensuite et surtout, parce que je dois me battre contre l'imagination. Ce dossier, à raison des aveuglements et des carences de l'enquête, est devenu le concours Lépine de l'hypothèse. On est en décalage complet sur le plan méthodologique. C'est un procès kafkaïen. C'est un procès surréaliste ! La seule question, la seule : Existe-t-il dans ce dossier une preuve de la culpabilité de Jacques Viguié ? ...»



L'AFFAIRE VIGUIER : DATES CLÉS

- **27 février 2000** : Disparition de Suzanne Viguié.
- **1^{er} mars 2000** : Jacques Viguié signale au commissariat la disparition de son épouse.
- **8 mars 2000** : Jacques Viguié dépose plainte contre X pour « enlèvement et séquestration ».
- **10 mars 2000** : Jacques Viguié est placé en garde à vue, son domicile est perquisitionné.
- **11 mai 2000** : Jacques Viguié est mis en examen pour assassinat sur la personne de son épouse.
- **12 mai 2000 - février 2001** : Jacques Viguié est placé en détention provisoire.
- **22 février 2007** : Renvoi de Jacques Viguié devant la cour d'assises sous l'accusation de meurtre.
- **20 avril - 30 avril 2009** : Procès de Jacques Viguié pour meurtre aux assises de Haute-Garonne. Il est acquitté. Le parquet fait appel.
- **1^{er} mars - 20 mars 2010** : Procès en appel aux assises du Tarn.

ÉRIC DUPOND-MORETTI

Éric Dupond-Moretti né en 1961 à Maubeuge d'un père ouvrier et d'une mère femme de ménage. Il prête serment en décembre 1984 et obtient son premier acquittement le 27 mars 1987. Il détient le record d'acquittements obtenus (146 en novembre 2018).

MAÎTRE ÉRIC DUPOND-MORETTI : DATES CLÉS

- **2 juillet 2004** : Acquittement de Roselyne Godard, « la boulangère d'Outreau ».
- **22 février 2006** : Acquittement de Jean Castela dans l'affaire Erignac.
- **20 mars 2010** : Acquittement de Jacques Viguié.
- **24 juin 2011** : Acquittement de Loïc Sécher.
- **31 octobre 2013** : Acquittement du Dr Jean-Louis Muller.
- **2 novembre 2017** : Acquittement d'Abdelkader Merah pour complicité d'assassinat.
- **15 novembre 2018** : Acquittement de Georges Tron.